

AR PREFECTURE

016-200054047-20210518-2021_05_18_12-DE
Reçu le 20/05/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer cette convention de servitudes à ENEDIS, à titre gracieux.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions de cette convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section AK N° 405 – Allées de Blossac - en vue du renouvellement d'une ligne HTA souterraine de 20 000 volts
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude
- **PRECISE** qu'ENEDIS est chargée, à ses frais, de la publication de cette convention au bureau des hypothèques
- **PRECISE** que la commune portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 18 mai 2021

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

